



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le mercredi dix mars à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres, la séance débute et les **32 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Séverine TERMON est désignée par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2021

Le conseil approuve, par **31 voix pour et 1 abstention**, le procès-verbal de la séance du 03 février 2021.

03 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. RANTIN Dominique

Aucune observation n'étant formulée, le conseil prend acte des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- 3 actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :
- l'arrêté n° **27-2021/RA** en date du 27 janvier 2021, portant sur le terrain situé quartier Citron - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1349 de la section Y et appartenant à monsieur RENE-CORAIL Kelly,
- l'arrêté n° **56-2021/RA** en date du 1^{er} mars 2021, portant sur les terrains situés CR de Fond Moulin - 97230 SAINTE MARIE cadastrés sous les n° 367 et 368 de la section N et appartenant à madame RELUT Alexis,
- l'arrêté n° **57-2021/RA** en date du 1^{er} mars 2021, portant sur le lot n° 322 de l'ensemble immobilier "le domaine de Sainte Marie" situé lieudit Habitation Anse Azérot – appartement B 17 - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous les n° 006, 150, 272 et 453 de la section I et appartenant à madame LAURENT Marion.

Départ de madame Chantal BAZAS-SILBANDE à 19h.

04 - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur : MM. le Maire et Jean-Baptiste ROTSEN

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions du règlement intérieur du conseil municipal, le conseil s'est prononcé sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021. Il a retenu les axes prioritaires présenté par monsieur le Maire.

Départ de monsieur Jean-Claude BOUDARD à 19h 20 mn.

05 - OUVERTURE DE LIGNES BUDGETAIRES

Rapporteur : M. Jean-Baptiste ROTSEN

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à l'ouverture de lignes de crédits, pour la liquidation de certaines dépenses de fonctionnement, notamment l'avance sur subvention à hauteur de :

- 600 000,00 € à la Caisse des Ecoles
- 200 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale
- 20 000,00 € à l'ADIIE,
- 70 000,00 € à KAYNOU
- 35 000,00 € à BEL ZWEL.

06 - EXONERATION DE LOYERS POUR LE MUSEE DE LA BANANE

Rapporteur : Mme Carine BERNARD

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accorder une exonération de loyers, pour la période allant de mars à décembre 2020, au Musée de la banane, soit 23.944,70 € (vingt-trois mille neuf cent quarante-quatre euros),
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte découlant de la présente décision.

07 - AUTORISATION POUR LA PASSATION DE MARCHES FORMALISES EN 2021

Rapporteur : M. Roger BONIFACE

Conformément à la procédure réglementaire, à laquelle sont soumis les marchés formalisés, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à lancer les consultations pour l'année 2021.

08 - APPROBATION REALISATION DE PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT DE LA SEMAINE DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : M. Camille CASERUS

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la réalisation du projet relatif à la "semaine de l'agriculture" qui se déroulera du 02 au 09 mai 2021 pour un montant de 110.200,00 € (cent dix mille deux cents euros) ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

CTM	38 570,00 €	35 %
CAP NORD	65 000,00 €	59 %
COMMUNE DE SAINTE-MARIE	6 630,00 €	6 %
TOTAL	110 200,00 €	100 %

- d'autoriser monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des institutions précitées,
- de donner tout pouvoir à monsieur le maire pour les suites à donner à cette décision.

Départ de Mme Carine BERNARD à 19h 53 mn .

09 - FIN DES INDEMNITES DE CONSEIL VERSEES AUX COMPTABLES PUBLICS

Rapporteur : M. Daniel BATAILLE

Les conseillers prennent acte de l'absence de prise en charge de réserve budgétaire pour le compte du comptable public de la ville ainsi que la fin du versement des indemnités de conseil.

10 - MODIFICATION DELIBERATION DU 05 JUIN 2019 PORTANT ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES C-632 ET I-008 SANS SOULTE AVEC LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rapporteur : M. Franck MOGADE

Afin de finaliser l'échange de parcelles de terrain cadastrées C-632 et I-008 sans soulte avec la Collectivité territoriale de Martinique, les conseillers décident, à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le maire à prendre une délibération modificative qui mentionne d'une part, la superficie totale de la parcelle communale cadastrée section C-632 et d'autre part, fait référence aux estimations du service des Domaines en date du 15 juin 2020,
- d'approuver la cession à titre d'échange sans soulte à la Collectivité territoriale de Martinique de la parcelle **C-632 de 9 ha 04a et 58ca** provenant de la parcelle C-612 sise à "la Philippe" à Sainte Marie,
- d'approuver la cession au profit de la ville en contrepartie, sans soulte, de la parcelle cadastrée I-008 de **2ha 14a 38 ca** sise "Habitation Anse Azérot" à Sainte Marie,
- d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte sans soulte et tous documents afférents à ce dossier d'échange.

11 - REMPLACEMENT DE MONSIEUR DESROSES AU SEIN DES DIVERSES STRUCTURES ET COMMISSIONS

Rapporteur : Mme Séverine TERMON

Suite à l'inéligibilité de monsieur DESROSES, le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés, la nomination de madame GERMANY Nadine au sein des commissions ci-dessous :

- commission de délégation de service public,
- commission communale d'appel d'offres et de jurys de concours,
- commission finances communales,
- commission en charge de la vie associative et sports.

12 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE REFECTION EN ENROBES DE DIVERSES VOIRIES COMMUNALES

Rapporteur : Mme Violaine DIAZ

Suite aux intempéries du mois de novembre 2020, le réseau routier de Sainte Marie a subi un lourd tribut. Afin de ne pas fragiliser davantage le réseau, il y a lieu de procéder à des travaux de réfection en enrobé des voies ci-dessous. A savoir :

Saint-Jacques : rue de la Ferme
Eudorçait : rue Lari-dèyè, rue du camionneur
Morne des Esses : rue Derrière - rue Félix - rue Vatou
Belle Etoile : rue Source Marie Déau – rue de la Santé – rue Geoffroy

Les membres du conseil, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuvent le programme des travaux ainsi que le plan de financement ci-dessous :

C.T.M.	259.062,00 €	50,00 %
ETAT	155.437,20 €	30,00 %
CAP NORD	77.718,60 €	15,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	25.906,20 €	05,00 %
TOTAL	518.124,00 €	100,00 %

- autorisent monsieur le maire à solliciter les subventions afférentes,
- donnent tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Départ de monsieur Franck MOGADE à 20h 14 mn.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un "plan lumières LED" démarrera prochainement sur la ville. Ainsi tous les luminaires jaunes seront remplacés par des luminaires jaunes.

Ce projet, poursuit-il, est porté par le SMEM et financé par la CTM dans le cadre des fonds européens. Toutes les communes de Martinique en bénéficieront. Actuellement, c'est au tour de la ville de SAINTE MARIE. Puis, il invite ensuite monsieur TEDOS à apporter les précisions nécessaires.

Monsieur TEDOS indique qu'une convention a été signée avec le SMEM, maître d'ouvrage délégué.

Les entreprises retenues sont ETE pour les travaux et BERIM pour la partie maîtrise d'œuvre, pour le remplacement de plus de 3000 lampes et 80 armoires.

Les travaux débuteront à la fin de ce mois-ci et dureront environ deux mois. Une réunion de cadrage aura lieu ce vendredi avec le directeur d'exploitation, monsieur BELLEMARE, qui confirmera les dates et les modalités. L'entreprise est actuellement à la recherche d'un lieu de dépôt sur SAINTE MARIE.

Monsieur le maire indique que ce projet permettra d'une part, à la ville de bénéficier d'une réduction de sa facture énergétique et d'autre part, aux usagers d'avoir une meilleure visibilité. Il demande à tout un chacun d'être indulgent lors des travaux qui occasionneront certaines perturbations.

Il salue et remercie ensuite MM. RANGOM, FRANCOIS-ENDELMONT et madame GERMANY pour leur participation active et invite l'assemblée à les applaudir.

Il passe ensuite la parole à monsieur FRANCOIS-ENDELMONT qui la sollicite.

Monsieur FRANCOIS-ENDELMONT fait part de diverses doléances émanant des habitants du quartier Reculée, à savoir :

- l'installation d'un miroir, pour les riverains du lieudit "Plaisance", permettant d'accéder en toute sécurité à la RD 24 bis et que l'information soit relayée auprès de la CTM,
- un parking près de la chapelle leur permettant de se garer suite à la construction de trottoirs à proximité de l'école,
- la remise en état de la RD24 bis, une fois la déviation achevée,
- un éclairage à proximité de la chapelle.

Monsieur le maire souligne que c'est suite à la fermeture de la RN1 que la route de Reculée est aussi endommagée, car les voies communales n'étaient pas calibrées pour recevoir tant de véhicules. Son rôle sera, donc par la suite, de voir avec la CTM pour la réhabilitation de ladite voie car c'est la déviation mise en place par ces derniers qui est à l'origine de cette dégradation.

Il poursuit, qu'en ce qui concerne la sécurité des habitants et des élèves, la ville a déjà interpellé, à de nombreuses reprises, monsieur MARIE-SAINTE de la CTM. Ce dernier est venu sur place et travaille sur la résolution du problème.

En ce qui concerne l'installation d'un miroir, monsieur le maire indique que les municipalités n'ont plus le droit de le faire, ce n'est plus dans le code de la route, c'est interdit. Toutefois, ajoute-t-il, les services de monsieur MARIE-SAINTE réfléchissent quant à la pose d'un ralentisseur.

Il conclut en disant que pour la construction de parkings, la ville réfléchit quant à l'acquisition d'un terrain à proximité car elle n'a pas de foncier sur le site.

Monsieur FRANCOIS-ENDELMONT signale qu'il a pensé à la cour de l'école de Reculée.

Monsieur le maire indique que dans ce cas, il est nécessaire de mobiliser quelqu'un pour l'ouverture et la fermeture de l'école, ce qui pourrait poser problème et ajoute qu'il y réfléchit afin de trouver une solution.

En ce qui concerne les points lumineux, il invite monsieur FRANCOIS-ENDELMONT à demander aux riverains de faire preuve de patience en raison du plan lumière qui sera mis en place prochainement.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, **monsieur le maire** remercie l'ensemble des élus, les administratifs et le public. Il lève la séance à **20h 30 mn**.

Fait à SAINTE MARIE, le 15 mars 2021

le Maire,

Bruno Nestor AZEROT

